

PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement durable
Secrétariat de la CDCEA

REÇU MAIRIE

16 JUL 2013

ST REMY LA VANNE

Affaire suivie par : Bruno LE LAGADEC
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
bruno.le-lagadec@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 4 juillet 2013

Monsieur le maire,

Par courrier du 25 avril 2013, réceptionné le 29 avril 2013, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) relatif au projet d'élaboration de PLU de votre commune qui a été arrêté par délibération du conseil municipal le 23 février 2013.

La commission s'est réunie le 13 juin 2013, pour examiner ce projet, qui a été présenté par M. Guillaume GRAVELEAU, représentant le bureau d'études CDHU.

A l'issue de cette présentation, au regard de la consommation des espaces agricoles, la commission a souligné l'impact de la zone Ah sur la zone agricole.

Au final, la commission a décidé de rendre un avis favorable au projet d'élaboration de PLU de la commune de Saint Rémy la Vanne sous réserve du reclassement de la zone Ah en zone A.

Je vous invite à faire en sorte que cette réserve trouve une traduction satisfaisante dans le document d'urbanisme. Vous voudrez bien tenir informé le secrétaire de la CDCEA des éventuelles corrections apportées avant approbation du PLU..

Je vous rappelle, que conformément à l'article 123-10 du code de l'urbanisme, cet avis est à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires

L'adjoint au directeur



Laurent BEDU

Monsieur James DUBOIS
Maire de Saint Rémy de la vanne
Mairie de Saint Rémy de la vanne
14 rue Principale
77320 SAINT REMY DE LA VANNE